

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1243 (Rect)

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni,
M. Favennec Becot, Mme Josso, M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

La lutte contre l'infertilité est déclarée « Grande cause nationale 2021 ».

Les pouvoirs publics s'engagent à promouvoir par tous les moyens cette disposition.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans la loi que la lutte contre l'infertilité sera grande cause nationale pour l'année 2021.

Il a pour objectif d'inciter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la recherche sur les causes de l'infertilité, pour sensibiliser la population à ces questions, pour mieux former les professionnels de santé, mais également pour développer des moyens de lutter efficacement contre l'infertilité.

Il s'agit ici de se placer en amont du recours à l'AMP, de le prévenir si possible, ou lorsque cela est nécessaire d'améliorer la prise en charge médicale et donc les parcours d'AMP.